



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

Nombre des membres
afférents au conseil
municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux
délibérations : 11

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.

Présents : Mmes Laurence MONTALAIS, Hélène HOURLIER, Florence CAILLET et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Hervé MARAIS, Jacques MONNET, Aurélien DELBOULLE, Mathieu CARIN, Alexandre PASCAL-GIROUD, Jean-François POITOU.

Mme Hélène HOURLIER a été nommée secrétaire de séance.

1. Inscription du projet "Conteneurs Grands Volumes" (collecte des déchets) dans le programme 2014 de Chambéry Métropole.

La population s'étant exprimée en faveur des conteneurs enterrés, la commune dépose une demande de programmation de travaux auprès de Chambéry Métropole pour 2014. La localisation sera figée à l'issue des études techniques et après consultation des habitants, mais l'idée directrice est de disposer d'un conteneur à chaque sortie de village - Les Pachouds, col de Marocaz, Les Poncets – et un au Chef lieu (salle polyvalente ou parking à l'entrée du village).

2. Résolution sur les nouveaux rythmes scolaires.

Lors de la dernière réunion de travail, le conseil municipal a décidé de se joindre au collectif des maires de Savoie opposé à la réforme des nouveaux rythmes scolaires (fatigue accrue des enfants, semaine de 24 → 27h, coûts de leur organisation pour les petites communes éloignées, surcoût éventuel pour les parents...). La commune appliquera évidemment la loi mais cette démarche visait à obtenir un assouplissement du projet actuel. Ce qui a été le cas depuis.

3. Subventions aux associations.

La principale attente des habitants étant de rétablir une vie associative, le conseil municipal souhaite participer à l'élan collectif et aider au lancement d'une association d'animation de La Thuile. Il décide de verser une subvention de 1000€. Par ailleurs, La Thuile était la seule des 4 communes du plateau à ne rien verser à l'association des Anciens combattants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui octroyer une subvention de 100€. Une subvention de fonctionnement de 4 102€ a également été attribuée à l'association Abracadabra halte garderie de Curienne (idem 2013) et une autre de 1500€ à l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (idem 2013).

4. Vote des taux d'imposition 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2013.

5. Affectation des résultats 2013.

Reporter une partie de l'investissement prévu en 2013 mais non réalisé sur 2014	-	38 670.00€
Reporter le « résultat d'investissement » (résultat 2013 - résultat 2012)	-	12 688.31 €
Affecter ces déficits d'investissement sur le BP 2014	-	51 358.31 €
Reporter le résultat de fonctionnement (résultat 2012-résultat 2013-déficit d'invest 2013).	+	100 115.83 €

Cette affectation des résultats 2013 a bien été validée par La trésorerie de Challes les Eaux lors de sa venue en mairie de la Thuile le 25 avril.

6. Vote du budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le BP 2014.

Fonctionnement : 418 922.83€ Investissement : 215 738.31€ Budget total : 634 661.14 €

Les annexes présentant le budget 2014 de façon précise et compréhensible ont été expliquées en séance. Elles sont transmises en PJ aux habitants qui ont bien voulu nous indiquer leur adresse mail.

Le conseil municipal rappelle : pour que des travaux soient subventionnés, un dossier doit être déposé l'année précédant leur réalisation. Par conséquent, les projets plus importants feront l'objet de dossiers de demandes de subventions au cours de cette année et seront programmés en 2015 (programme routier notamment).

7. Questions diverses. (information sur l'école et sur le conseil communautaire de Chambéry Métropole...)

L'école communale est en position de "blocage", c'est-à-dire en attente d'évolution des effectifs. Monsieur le maire rencontre tous les parents afin de leur présenter le projet éducatif 2014 établi par l'adjointe à la vie scolaire et recueillir leur souhait de scolarisation 2014.

Les 76 conseillers communautaires, représentant les 24 communes de l'agglomération, ont élu Xavier Dullin comme président par 59 voix (et 17 blancs). Ils ont ensuite procédé à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau. Monsieur le Maire, Dominique POMMAT, a été sollicité pour faire partie des commissions "appel d'offres" et "Etablissement Public Foncier Local" (EPFL) et Monsieur l'Adjoint au Maire, Hervé MARAIS, pour la commission "Plan d'action en faveur des zones humides".

La rémunération du maire n'a pas donné lieu à délibération car elle est encadrée par la loi et dépend de la taille de la commune. Pour autant, le Conseil a souhaité rappeler que dans les communes de - de 500 habitants (dans la limite des taux maxima), le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux. Toutefois, dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au maire sera fixée automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L.2123-23 du CGCT, (sauf si le conseil municipal en décide autrement, confirmation donnée par la trésorerie de Challes) => sans changement : 656€ brut/mois

8. Questions du public :

Les chicanes seront-elles remises en place dans la traversée du Chef-Lieu ?

En identifiant les secteurs à risques de la commune, ce passage n'est pas apparu prioritaire. Le retour d'expérience fait ressortir que d'une part, les plots utilisés n'étaient pas assez efficaces (déplacés trop facilement et peu esthétiques) et que d'autre part, leurs positionnements n'était pas probants. La sécurité de la traversée de Monthoux, estimée prioritaire, sera programmée en coordination avec les travaux d'assainissement prévus pour 2015/2016. Le secteur du Chef-Lieu sera également traité par la suite (volonté partagée de sécuriser et de ralentir la circulation dans nos hameaux).

Le croisement du Boyat est unanimement considéré dangereux. Ce point est mis à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre avec les municipalités de Curienne et Puygros.

Quels sont les effectifs prévisionnels de l'école pour la rentrée prochaine ?

Monsieur le Maire explique qu'après une visite chez la quasi-totalité des parents d'élèves (il reste 3 familles à visiter) l'effectif est de 10. Il précise que 2 familles sont intéressés par les logements OPAC encore libres et que 2 maisons sont en cours d'acquisition par des familles, toutes avec des enfants en âge d'être scolarisés à La Thuile et à Curienne. L'école est toujours en sursis (position administrative dite « en blocage ») et les élus mettent tout en œuvre pour qu'elle ne ferme pas. Les nouveaux rythmes scolaires seront étudiés très rapidement en bonne intelligence avec la nouvelle municipalité de Curienne.

Monsieur le Maire a rencontré les services de l'OPAC. Après une prise de contact très positive, un bilan global a été fourni. La division d'un T5 en un T2 + T3 correspondrait plus aux besoins de la population. L'OPAC va faire une proposition dans ce sens ainsi qu'une étude de réhabilitation de bâti ancien en logements locatifs.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Fait en Mairie le 2 mai 2014.

Le Maire
Dominique POMMAT

